

Règlement Carnastreet 2026

**Compétition de pêche aux carnassiers aux leurres artificiels. "10^{ème} Carnastreet du Pays de Meaux" du bord en binôme.
Inscription 40 € par équipe.**

1. Le 10^e *CarnaStreet du Pays de Meaux* se déroulera à pied en équipe de 2, sur une journée comprenant 2 manches : 08h30 - 12h30 et 13h30 - 16h30.
2. Inscription limitée à 40 équipes.
L'inscription est obligatoire et devra s'effectuer directement **sur l'application "Fish And You"**.
L'application est téléchargeable sur IOS et ANDROID. (attention : écrire **"fishandyou"** tout attaché).



En cas de problèmes lors de l'inscription ou l'utilisation de l'application, vous pouvez contacter :
GRZYMSKY Gabriel **07 81 05 91 73**

Les inscriptions seront considérées comme valides à la réception du paiement demandé lors de l'inscription sur l'application Fish and You.

La date limite des inscriptions est fixée au : **samedi 26 septembre 2026**

A partir de cette date et pour des soucis d'organisation, tout désistement ne pourra être remboursé.

Le montant de l'inscription est fixé à 40 € par binôme. Le petit-déjeuner, le repas du midi et un pot d'amitié seront offerts. Enfin, **tout le monde repartira avec un lot.**

3. Inscription d'un participant seul possible. L'organisation constitue les binômes par ordre d'arrivée des dossiers. Les inscriptions des binômes déjà constitués sont prioritaires.
4. Le point de rendez-vous **OBLIGATOIRE** est fixé à **8h00**, à la mise à l'eau de Meaux chemin de la Marine.
5. Le point de rendez-vous du midi pour le repas est fixé à **12h30**, à notre nouveau local au 20 place jean bureau 77100 Meaux (voir plan).
6. Le point de rendez-vous pour la fin du concours et la remise des prix sont fixés à **16h30**, à la mise à l'eau de Meaux chemin de la Marine (voir plan).

7. Les limites de pêche seront présentées à l'ensemble des concurrents lors du briefing. Elles seront matérialisées sur le terrain. **Si le dépassement d'une limite de pêche est effectué, une pénalisation sera effectuée pour le binôme.**
- 8. Interdiction d'utiliser un moyen de transport autre qu'à pied durant l'entièreté du concours.**
9. Un participant **mineur** ne pourra concourir que s'il présente une **autorisation parentale** lors de son inscription ou s'il participe en binôme avec un parent.
10. Ce concours repose sur **la bonne foi et l'honnêteté des participants**. Chaque compétiteur s'engage donc à respecter le présent règlement, sous peine de sanctions (annulation d'une manche ou exclusion). En cas de non retour de la toise, le binôme n'obtiendra pas de lot de récompenses.
11. La consommation d'alcool et de stupéfiants est interdite pendant l'événement.
12. La compétition se déroulera **exclusivement au lancer, aux leurres artificiels**, dans toutes ses variantes (**hors mouche**).
13. En action de pêche, chaque pêcheur ne pourra utiliser qu'une canne avec moulinet.
- 14. Les membres d'une même équipe ne pourront se séparer en action de pêche.**
15. Il est interdit d'utiliser des appâts naturels, vivants ou morts.
16. L'utilisation de pince à poisson « **Fish grip** » est interdite.
17. L'utilisation d'attractants, arômes ou huiles est autorisée uniquement pour imprégner les leurres. Tous types d'amorces, pâtes, huiles, arômes naturels ou artificiels déversés dans l'eau ou imprégnés sur autre chose qu'un leurre dans le but d'attirer le poisson est interdit.
18. Tous les concurrents devront installer l'application Fish and you et rentrer leurs prises dans le concours. **Obligation d'avoir un téléphone par binôme.**
19. Tous les poissons maillés seront comptabilisés et transformés en points tels que : **1 cm = 1 point**
Les poissons non maillés ne rapportent pas de points.
- 20. Les mailles de concours :**
 - Brochet : 30 cm
 - Sandre : 30 cm
 - Perche : 20 cm
 - Black-bass : 15 cm
 - Chevesne : 20 cm
 - Aspe : 20 cm
 - Barbeau : 20 cm*
 - Hotu : 20 cm*
 - Silure : 50 cm*

* Application d'un **coefficient de 0,5**. Exemples : un silure de 70 cm rapporte 35 points.

Hotu de 30 cm = 15 points.

- Les contrôleurs **arrondissent les mesures au centimètre supérieur** tel que : - 60,4 cm = 61 points.

Bonus

21. Bonus de points

Un bonus de 40 points est accordé pour les espèces selon les tailles :

Brochet > 75 cm = 40 points en plus

Sandre > 65 cm = 40 points en plus

Perche > 40 cm = 40 points en plus

22. L'équipe ayant de plus de points remporte le concours.

23. Pour valider une prise, elle devra être photographiée avec la mesure lisible. Après mesure et photographie, le poisson sera remis directement à l'eau de façon à lui garantir les meilleures chances de survie. C'est le binôme qui prend la photo, assure la mesure et reporte les infos sur la fiche de capture de son équipe. La mesure s'effectuera de la pointe de la gueule fermée à la pointe de la queue en passant par l'axe du poisson.



24. Si le poisson est ferré à la fin du temps de la manche, le pêcheur dispose de 5 minutes pour sortir le poisson de l'eau. Son binôme devra rester présent pendant cette durée et procéder à la validation du poisson.

25. Le poisson trophée sera également récompensé sur décision du jury.

26. Le mineur (-18 ans) ayant le plus de points sera également récompensé.

27. L'organisation se réserve le droit d'annuler en partie ou intégralement en cas d'intempérie ou d'orage.

28. L'association organisatrice décline toute responsabilité pour les vols, bris et incidents pouvant survenir pendant et à l'occasion de cette manifestation.

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) Monsieur ou
Madame demeurant

.....

et agissant en qualité de père - mère,
autorise mon fils - ma fille

.....

à participer au concours de pêche « Carnastreet » qui se déroule le 05
octobre 2025 sur les bords de la Marne à Meaux

Certifie que mon enfant sait nager et ne présente pas de contre-indications à
la pratique de la pêche.

Je certifie avoir l'autorité parentale sur cet enfant.

Je décline la responsabilité de l'association en cas d'accidents.

Indiquer : un téléphone ou vous êtes joignable

Maladie :

Médicaments :

Allergies :

Fait le à

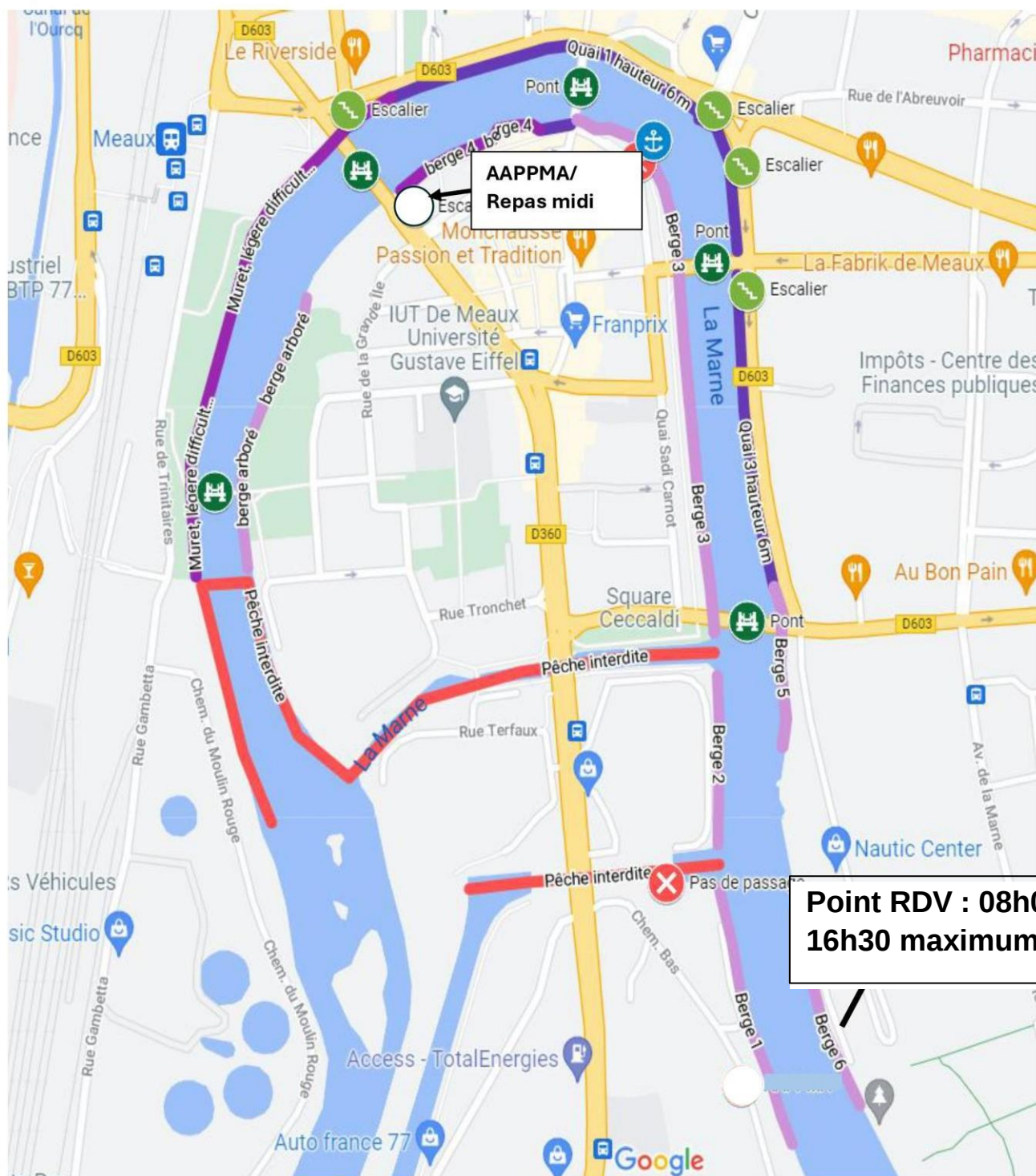
Signature

M FAVRET ROMAIN 07 66 26 28 14

Carnastreet du Pays de Meaux



Gabriel : 07 81 05 91 73



Adresse AAPPMA : 20 place jean bureau 77100 Meaux